



RAPPORT NATIONAL DE SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE QUINQUENNALE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD (2019-2023)

Mars 2023

Table des matières

Introduction

I. Caractéristiques démographiques et sociales de la population

II. Population et planification stratégique

III. Dignité et égalité

IV. Jeunesse

- Education

- Alphabétisation

V. Santé reproductive

- Santé reproductive des adolescents et des jeunes

- Femmes et VIH/SIDA

VI. Femmes et handicaps

VII. Amélioration des données sur le genre

- Annuaire statistique genre

- Evaluation rapide des VBG/MGF

- Enquête nationale sur les VFF/MGF

- Mutilations génitales

- Mariages précoces

- Violences domestiques

- Stratégie nationale pour l'abandon total des MGF 2018-2022

VIII. Cadre d'orientation et de gouvernance

- Politique nationale genre 2023-2027

- Etat et société civile

- Mise en place du GPPDD

IX. Coopération internationale

- Projet FEMFI

X. Mise en oeuvre de la Stratégie nationale de Développement communautaire Résilience en milieu rural

XI. Textes juridiques 2021-2022 en lien avec le genre

Annexes :

1. Politiques et stratégies en lien avec le genre

2. Plans d'action en lien avec le genre

3. Conventions internationales et régionales en matière des droits de l'homme ratifiées par la République de Djibouti.

Introduction

Les Engagements de « ne laisser personne sur le bord de la route », de « réduire la pauvreté et d'éviter la fracture sociale étaient et demeurent parmi les objectifs majeurs des Pouvoirs Publics en République de Djibouti

C'est du reste sur ce même esprit qu'est construit l'agenda des transformations économiques et sociales pour une Djibouti émergente en 2035 connu sous le nom de « Vision 2035 ». il s'agit de construire, dans un délai prévisible, une société solidaire portée par la volonté de réduire les inégalités, dont les inégalités de genre, de corriger les disparités d'accès aux services sociaux essentiels et d'inscrire les transformations sociales positives dans la durée.

La Vision 2035 a été ensuite déclinée en plans quinquennaux de développement. La SCAPE fut le premier plan suivi par le plan national de développement PND Djibouti ICI (2022-2024).

Ce dernier plan est un cadre de développement pro-genre puisqu'il contribue à améliorer la **visibilité** des questions de genre grâce, entre autres, à l'amélioration des données et des analyses et la représentation égale, à renforcer la ``**voix**'' des femmes en fournissant un espace sûr pour s'engager, à soutenir la perspective d'action entre autres en améliorant l'accès aux opportunités. Enfin, le plan fournit une ``**approche systémique**'' en stimulant des réponses et des priorités communes et la capacité à engager d'autres acteurs qui influencent les questions de genre en les attirant dans un changement de comportement qui influence positivement la position des femmes.

Avec l'appui du PND Djibouti ICI, les engagements genre de Djibouti rencontrent davantage les ODD et croisent les buts de la CIPD. Les croisements suivants entre objectifs de genre et de développement de la République de Djibouti avec les ODD et les buts de la CIPD illustrent ce constat.

- Eradiquer la pauvreté (ODD1)
- Eradiquer la faim (ODD2),
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge (**ODD3**), (**BUTS 2,3,4,8,12**)
- Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité (**ODD4**), (**BUT 4**)
- Garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (**ODD5 et ses cibles**), (**BUT 9**)
- Promouvoir une croissance économique soutenue et un travail décent (ODD8),
- Lutter contre les inégalités et faciliter la migration et la mobilité des personnes de façon ordonnée, sûre et responsable (**ODD10**), (**BUT 9**)
 - Ne laisser personne de côté, assurer l'accès de tous en particulier les femmes et les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées à des espaces publics sûrs (ODD11),
 - Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques (ODD13),
 - Réduire toutes les formes de violence et mettre un terme à l'exploitation et à la traite (**ODD16**), (**BUTS 5,12**).

C'est donc dans un esprit de conciliation entre les priorités nationales et les objectifs de développement durable ainsi que ceux du plan de travail de la CIPD que le présent plan national est élaboré.

I.Caractéristiques démographiques et sociales de la population

Djibouti est un petit pays de la Corne de l’Afrique qui couvre une superficie totale de 23 200 kilomètres carrés. Le pays compte environ 1000 000 d’habitants autochtones auxquels s’ajoute une population migrante, de transit et d’installation¹ en provenance des pays voisins en proie à des tensions politico-ethniques et à des conflits armés.

En raison d’une politique de planification familiale qui commence à donner ses fruits, la croissance démographique est passé de 2,8% en 2011 à 1,3% en 2019 et l’indice synthétique de fécondité a évolué de 6 en 2011 à 2,6 en 2021.

Si la population demeure foncièrement jeune (les -5ans représentent 11,4% de la population et les enfants âgés de 5 à 14 ans représentent 20,6%), le dividende démographique est à son optimum avec un pourcentage de la population des 15-24 ans de 18,6% et la population de 25 ans et plus représentant 49’4% de la population totale.

Cette transition démographique a amené les Autorités publiques à concevoir un plan pour le capital humain, avec l’appui de la Banque Mondiale, consistant surtout à investir davantage dans les secteurs de la santé et de l’éducation.

En outre, l’espérance de vie à la naissance de la population totale est passée de 60,67 en 2011 à 63,4. L’espérance de vie à la naissance pour les femmes a augmenté de 3 années en 10 ans s’élevant à 65,2 en 2021 alors qu’elle était de 62,2 en 2011.

Population totale²			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	46%	54%	818 159
2019	47%	53%	948 249
Population vivant en milieu urbain³			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2019	50,5%	49,5%	100%
Population vivant en milieu rural			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2019	51,4%	48,6%	100%
Ménages selon le sexe du chef de ménage⁴			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	19%	81%	100%
2019	18,8%	81,2%	100%
Ménages selon le sexe du chef de ménage (urbain)			
Année	Femme	Homme	Ensemble

¹Selon le Rapport national volontaire sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à Djibouti (8 mai 2022), plus de 137 000 migrants ont transité par Djibouti en 2021 et 150 000 personnes qualifiées de population flottante vit dans la capitale djiboutienne.

²Source : Annuaire Statistique, édition 2018

³Source : EDAM4-IS 2017, les propres calculs de la BAD

⁴Source 2011 : EDIM-2006

Source 2019 : EDAM4-IS 2017, les propres calculs de la BAD

2019	21,1%	78,9%	100%
Ménages selon le sexe du chef de ménage (rural)			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2019	50,5%	49,5%	100%
Enfants de moins de 5 ans / population totale⁵			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	8,6%	9,8%	9,2%
2019	12,0%	10,9	11,4%
Adolescent.e.s 5-14 ans / population totale			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	23,1%	23,8%	23,4%
2019	20,2%	20,9%	20,6%
Jeunes 15-24 ans / population totale			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	24,3%	24,5%	24 ,4%
2019	18,0%	19,0%	18,6%
Adultes 25 ans et plus / population totale			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	44,0%	41,9%	43,0%
2019	49,8%	49,1%	49,4%
Espérance de vie à la naissance (années)⁶			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011 ⁷	62,27	59,19	60,67
2021	65,2	61,7	63,4
Croissancedémographique 2011 2019⁸			
Année 2011	2,8%	Année 2019	1,3%
Indicesynthétique de fécondité⁹			
Année 2011	6	2021	2,6

II. Population et planificationstratégique

⁵Source 2011 : EDIM 2006

Source 2019 : Annuaire Statistique, édition 2018

⁶Source : Annuaire Statistique, édition 2021

⁷Countryeconomy.com

⁸Source : PNG 2011-2021 (DISED). Evaluation à mi-parcours DSP2016-2020.

⁹Source : Annuaire statistique, édition 2021

Les données démographiques les plus récentes révèlent la nécessité de maîtriser les outils de la planification stratégique pour relever les défis de l'avenir en termes de capital humain.

Ainsi, au plan de l'éducation, la problématique de la continuité de l'éducation des filles doit trouver des solutions probantes. Il serait en effet contreproductif de ne pas valoriser les résultats déjà obtenus, dont notamment :

- le taux de réussite des jeunes filles qui est supérieur (90,5%) à celui des garçons (89,5%) à l'examen d'entrée en sixième (OTI) en 2021 ;
- le taux de réussite des jeunes filles qui est supérieur (57%) à celui des garçons (51%) à l'examen d'entrée en seconde (BEF) ;
- les taux de réussite des filles, au niveau du tertiaire, qui sont supérieurs à ceux des garçons notamment dans les filières littéraire, scientifique et technologique (STG).

Au plan de la santé, le programme « En marche vers zéro retard de croissance à Djibouti », élaboré en juillet 2020 et financé par la Banque Mondiale, a pour objectif de développement de contribuer à la réduction du retard de croissance des enfants de moins de 5 ans. Cette priorité en liaison avec l'objectif de construire un capital humain sain n'exclue pas, bien évidemment, les autres priorités fixées par l'Etat en matière de santé publique.

En termes de population, la nécessité de consolider l'inclusion sociale et en particulier l'autonomisation des femmes fait émerger les priorités que sont la Sécurité Alimentaire, l'Accès à l'eau potable et à l'assainissement en zone rurale et le renforcement de la résilience face au changement climatique des petits éleveurs et agriculteurs femmes et hommes.

Bien évidemment la question du chômage et de l'emploi demeure prégnante malgré quelques progrès réalisés. A cette question s'ajoutent des données spécifiques aux femmes actives :

- Les femmes sont sous représentées dans la fonction publique et ne représentent que 33.30% des effectifs des fonctionnaires contre 66.70 pour les hommes.¹⁰
- Les femmes dominent le secteur informel avec 65% des unités économiques dans ce secteur appartenant à des femmes.¹¹
- 51.2% des unités économiques informelles dirigées par des femmes le sont par des femmes âgées entre 40 et 60 ans.¹²
- Type d'activité : échoppe, boutique, étal de vêtements et de chaussures et d'autres commerces de détail.

III. Dignité et égalité

Sur le plan social, même si la croissance connue par Djibouti a permis de diviser par deux le taux de pauvreté extrême en 5 ans (2012-2017)¹³, à partir du seuil global de pauvreté, la part

¹⁰Profil Genre de Djibouti : Genre, autonomisation des femmes et pauvreté. MFF/BAD. Mai 2019.

¹¹Ibid

¹² Ibid

¹³EDAM4. DISED. 2017.

de la population considérée comme pauvre augmente dans l'ensemble du pays. 35.3% n'ont pas la capacité de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires.

En outre, la pauvreté extrême touche 19,1% des ménages au niveau national, 57% des ménages ruraux contre 10% des ménages à Djibouti-ville et 13,1% des ménages des centres urbains des régions.

Compte tenu de ces résultats, l'indice de développement humain de la République de Djibouti affiché par les Nations Unies dans le rapport mondial du PNUD de 2019 a été établi à **0,495** classant ainsi le pays dans le rang des pays à revenu faible. Il occupe la 171^{ème} place dans un classement de 189 pays. Il est à noter cependant que sur les 5 dernières années l'IDH a évolué en passant de 0,470 en 2015 à 0,495 en 2019.

Le Gouvernement de Djibouti, dont la lutte contre la pauvreté et la promotion de la solidarité est un credo constant, a mis en oeuvre un certain nombre de programmes innovants tels que le Programme National de Solidarité Famille communément appelé **PNSF** suivi de son extension, le programme **PITCH** (Programme Intégré de Transferts Monétaires et de Renforcement du Capital Humain) tous deux destinés aux ménages vulnérables des régions de l'intérieur (quelque 16000 ménages ont bénéficié de ce programme de transferts monétaires d'un montant de 30000fdj /trimestre suite à un ciblage fin et équitable de cette catégorie de population).

Un autre programme de portée nationale est celui du **PASS** (programme d'assistance sociale santé) qui assure une couverture sanitaire gratuite pour 32000 ménages vulnérables.

Le programme **ASERI** (programme d'Assistance Sociale pour les Etudiants issus des Régions de l'Intérieur et ceux vulnérables de la Capitale) consiste en une offre de restauration gratuite (déjeuner et petit déjeuner) d'un montant de 800fdj/jour pour favoriser l'assiduité et la réussite universitaire des étudiants.

A ces programmes s'ajoutent d'autres programmes destinés aux enfants handicapés, aux personnes âgées, les distributions ponctuelles de vivres pour les plus démunis, les programmes d'autonomisation des ménages pauvres et leur intégration dans le développement économique.

Pour financer ces programmes, et dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les précarités, l'Etat dispose d'un budget conséquent (Fonds de Solidarité Nationale d'un montant global de 1,8 milliard de fdj..

En outre, et pour répondre aux défis de développement auxquels le pays est confronté, le gouvernement djiboutien a mis en place une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2018-2022 et a entamé l'élaboration d'une nouvelle **Stratégie Nationale de Protection Sociale (Non contributive)** pour la période **2023-2027**, avec la participation des principaux acteurs du champ social : institutions étatiques, secteur privé, mouvements associatifs, et partenaires techniques et financiers.

Pour mener à bien l'effort de lutte contre la pauvreté, un registre social national a été mis en place. Il constitue une banque de données destinée à recueillir les informations sur les caractéristiques et besoins de l'ensemble de la population. Le Registre contient actuellement des données socio-économiques propres à plus de 90 000 ménages.

Les guichets sociaux constituent, pour leur part, un outil précieux pour alimenter en données le Registre social et les prioriser. Ils offrent aussi une opportunité pour développer le suivi-évaluation de son fonctionnement et un moyen concret pour les citoyens de mesurer la redevabilité des services publics qui constitue l'un des leviers de l'approche droits de l'homme appliquée à la protection sociale.

L'enquête de nutrition SMART réalisée en 2019 par le ministère de la santé a montré le progrès que le pays a enregistré sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mais, malgré cette amélioration de la situation nutritionnelle des enfants de 6-59 mois, la situation reste assez critique car nous n'avons pas encore atteint le niveau classé « normal » par l'OMS.

Tableau de l'évolution de la malnutrition aigüe 2013- 2019

		2013	2019
Malnutrition aigüe	GlobALE	17,8	10,3%
	SEVERE	5,7	2,6%

L'amélioration de situation de malnutrition aigüe entre 2013 et 2019 constitue un bon résultat pour les programmes nutritionnels mis en place par le gouvernement en réponse à la situation d'urgence nationale de 2013.

En comparant les prévalences du retard de croissance (la malnutrition chronique) des trois enquêtes de nutrition SMART (Figure 1), on note que la prévalence a baissé en 2019 par rapport aux autres années.

Les évolutions positives des données de la malnutrition soulignent les efforts efficaces ciblés que le gouvernement a réalisés pour combattre ce fléau. Mais le résultat obtenu montre aussi que ces actions doivent être renforcées pour éradiquer la malnutrition à Djibouti.

IV. Jeunesse

Education :

Le Schéma Directeur de l'Education et de la Formation 2021-2035 a été élaboré sur la base du diagnostic du système éducatif conduit en 2019 (RESEN 2019) et de l'évaluation du précédent schéma directeur de l'éducation 2010-2019 réalisée en 2020, en droite ligne avec la vision Djibouti 2035 et les objectifs de développement durable, notamment celui dédié à l'éducation (ODD4). Ses principaux objectifs sont :

- d'atteindre la scolarisation universelle (accès et achèvement), conformément à l'Objectif de développement durable 4 (ODD4):

- 1) du primaire en 2029,
- 2) de l'enseignement moyen en 2033,
- 3) pour au moins une année d'éducation préscolaire en 2030.

- d'offrir à tous des compétences et des qualifications qui mèneront vers le marché du travail en proposant :

4) un accès à une voie qualifiante (le secondaire général ou la formation professionnelle) pour tous les élèves qui achèvent le cycle moyen ;

5) une formation de la seconde chance pour tous les enfants, les jeunes et les adultes qui n'ont pas eula possibilité d'acquérir des compétences de base dans le cadre du système formel.

6) une formation supérieure académique ou professionnelle adaptée aux besoins du marché dutravail et leur permettant une insertion réussie pour les jeunes qui parviennent jusqu'au niveau dubaccalauréat.

- d'assurer l'acquisition d'un seuil minimal de compétences à tous les élèves qui achèvent le cycle primaire (5ème année) et le cycle moyen (9ème année) d'ici 2035.

En outre, le Schéma Directeur de l'éducation et de la formation 2021-2035 se fixe comme objectifs d'ici 2030 :

- ▶ 100% des enfants qui accèdent au primaire ont reçu auparavant une éducation préscolaire d'uneannée au moins.

- ▶ Atteindre l'objectif de 100% du taux d'achèvement du primaire en 2029 et du moyen en 2033.

- ▶ Eliminer les disparités liées au sexe, au milieu de résidence, aux revenus et aux handicapsdansl'enseignement fondamental, secondaire et professionnel.

- ▶ Accroître la transition enseignement moyen-secondaire général et enseignement moyen-FOP pour atteindreun taux de transition effectif de 100% en 2034.

- ▶ Assurer l'acquisition d'un seuil minimal de compétences à tous les élèves qui achèvent les cycles préscolaire,primaire et moyen et améliorer le taux de réussite au baccalauréat

- ▶ Développer et diversifier les filières de formation professionnelle dans un souci d'excellence et de pertinencedes formations par rapport au marché du travail

- ▶ Améliorer les pratiques de gouvernance à tous les niveaux pour une gestion axée sur les résultats afin derehausser la qualité des services d'éducation et la résilience du système éducatif.

Entre temps, le MENFOP a mis en place plusieurs actions ces dernières années :

- Constructions et extension des écoles dans les régions

- La cantine scolaire avec 3 repas dans les régions

- Les transports scolaires dans les régions

- La gratuité des manuels scolaires dans les régions

- La gratuité des uniformes dans les régions.

Alphabétisation des femmes :

Le plan national de l'éducation 2017-2020 avait fixé un objectif d'inscription de 600 nouveaux apprenants au cours des années 2021-2024.

Pour les jeunes filles déscolarisées ayant acquis les notions de base, l'UNFD a intégré des programmes de post-alphabétisation consistant à leur dispenser des formations professionnelles en couture ou cuisine et à les initier aux outils informatiques.

Les objectifs UNFD pour le futur :

- Le premier, avoir une stratégie nationale officielle d'alphabétisation et de post-alphabétisation.
- Le second, accorder de l'importance à l'alphabétisation de tous les personnels des administrations. Ces personnels ont plus que jamais besoin d'être encouragés à apprendre en liant « apprentissage » et promotion ou avancement.
- Le troisième objectif, considérer l'alphabétisation des adultes comme une priorité et un investissement économique pour l'avenir.

V. Santé reproductive

Données statistiques :

Mortalité infantile			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	58‰	76‰	67‰
2019	53,3‰	62,4‰	58‰
Mortalitématernelle (pour100.000 naissances vivantes)			
2011	546		
2019	383		
Taux de prévalence contraceptive moderne ensemble des milieux			
2011	17,8%		
2019	19,0%		
Taux de prévalence contraceptive moderne (rural)		2019	10,3%
Taux de prévalence contraceptive moderne (urbain)		2019	21,4%
Taux de prévalence du SIDA chez les adultes (15-49 ans)			
Année	Femme	Homme	Ensemble
2011	3,3%	2,5%	2,9%
2019	1,5%	1,1%	1,3%
Taux de prévalence du SIDA chez les jeunes (15-24 ans)			
2019	0,6	0,4	ND

Santé reproductive des adolescents et des jeunes :

Les services de santé reproductive et de planning familial sont disponibles au niveau de l'ensemble des structures sanitaires et des équipes mobiles. Des caravanes médicochirurgicales sont également conduites dans les régions.

La création d'un centre de référence « Housseina » couvre les domaines de santé reproductive jusqu'alors marginalisés (infertilité, dépistage et prévention des cancers génitaux, prise en charge des conséquences de la ménopause...).

La question du médicament constitue une autre priorité qui s'est concrétisée par la création de la Centrale d'achat des médicaments et matériels essentiels et la mise en place des pharmacies communautaires dans toutes les régions sanitaires facilitant ainsi l'accès financier et géographique aux médicaments essentiels.

La santé reproductive des adolescents occupe une place de plus en plus importante.

Une enquête sur la santé reproductive des adolescents réalisée en 2021 par le FNUAP permet d'avoir connaissance de la santé reproductive des adolescents et des jeunes. Une importante proportion des adolescents et des jeunes a déclaré n'avoir aucune connaissance en matière de contraception.

La prévalence contraceptive reste très faible chez les adolescentes et jeunes (12,4%). L'étude montre que la non utilisation de la contraception s'explique en général par le manque d'informations, des contraintes religieuses, familiales et financières.

L'accessibilité aux informations en matière de santé reproductive et leur disponibilité restent faibles chez les adolescents et les jeunes du fait de la difficulté d'obtention des informations adéquates. Les filles adolescentes sont beaucoup plus de difficultés pour accéder à des informations en matière de santé reproductive par rapport aux garçons. Par contre, dans la catégorie des jeunes, les filles sont plus informées que les garçons en matière de méthodes contraceptives. La peur et la honte sont les principaux obstacles qui empêcheraient les adolescents et les jeunes d'accéder aux informations liées à la santé reproductive.

Nous constatons aussi que l'utilisation des réseaux sociaux est un outil indispensable pour les adolescents et les jeunes pour accéder à des informations en matière de santé reproductive.

Par ailleurs, la discussion intergénérationnelle entre parents-adolescents sur la santé reproductive est quasi inexistante. Les jeunes préfèrent se confier plus à leurs amis qu'à leurs parents lorsqu'ils ont besoin d'informations liées à la santé reproductive.

En général, les professionnels de la santé reconnaissent que malgré les progrès réalisés ces dernières années en matière de santé de la reproduction, il est clair que "les 4/5 des décès maternels sont évitables en agissant sur les 3 retards

- Retard 1 : pour **décider d'aller** à une structure de soins
- Retard 2 : pour arriver à l'établissement de santé, lié à des difficultés de **transport**
- Retard 3 : pour avoir **des soins de qualité** dans les services de gynéco-obstétrique.

Femmes et VIH.SIDA

Compte tenu des efforts entrepris, les filles et les femmes sont mieux informées et ont une meilleure connaissance de la maladie. Mais elles ne le sont pas toutes en raison des différences des niveaux d'instruction.

Certains pharmaciens disent que le nombre de préservatifs vendus est de plus en plus important. La politique du ministère de la Santé et de l'ONUSIDA est ainsi en train de porter ses fruits.

Sur le plan de la perception, une évolution importante a eu lieu : avant, les personnes atteintes de SIDA étaient pointées du doigt et stigmatisées. **Elles étaient considérées comme des personnes maudites. Aujourd'hui, elles sont considérées comme des personnes malades.** La peur de la maladie demeure cependant en vigueur et le silence est en vigueur.

Néanmoins, et même si comme mentionné auparavant, les femmes sont mieux informées, mieux traitées et prises en charge, le programme de lutte contre le SIDA a faibli par rapport au début des années 2000. Le discours sur le SIDA est à peine audible.

Le tarissement des fonds fait qu'on en parle moins. Il est donc nécessaire de maintenir les campagnes de formation et de sensibilisation d'autant que même si les préservatifs sont gratuits dans les centres de santé, les moyens contraceptifs ne sont pas encore utilisés par toutes les femmes pour des raisons religieuses et pour obéir à des maris récalcitrants.

Il semble ainsi qu'il manque un débat public sur la question qui demeure taboue notamment dans le milieu rural et parmi la population pauvre.

VI. Femmes et handicaps

Les femmes qui vivent avec un handicap semblent représenter l'un des groupes les plus précaires, souffrant d'une série de désavantages qui, en plus de ceux inhérents à leur état physique ou mental, vont des barrières d'accès à l'enseignement et à l'emploi jusqu'aux contraintes freinant leur pleine participation à la vie sociale et culturelle.

Selon les résultats de l'enquête nationale du dénombrement des personnes en situation d'handicap¹⁴, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes ayant déclaré être en situation d'incapacité avec un taux de 52% contrairement à 48% pour les femmes.

Les handicaps principaux sont visuels, locomoteurs et mentaux.

La loi de promotion et protection des personnes handicapées adoptée en 2018, est de nature à offrir à cette catégorie de la population la possibilité de disposer de formations qualifiantes adéquates, de moyens d'accéder aux bâtiments publics et de quotas pour l'emploi dans le secteur public.

Adoptée par la loi n° 136/AN/21/8ème L du 9 décembre 2021, la stratégie nationale pour les personnes handicapées vise entre autres à renforcer les capacités et les aptitudes des femmes handicapées et à soutenir l'emploi et la création d'entreprises par ces femmes.

L'Agence Nationale de Promotion des Handicapés dispose d'une antenne dans chaque région pour les personnes handicapées.

Si les avancées sont considérables sur le plan de la connaissance de la population féminine handicapée et de sa protection et promotion par un arsenal juridique moderne, les résultats sur la réalité socio-économique des femmes handicapées tardent encore à venir.

VII. Amélioration des données sur le genre

¹⁴Enquête handicap à Djibouti. Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales. Janvier 2018.

▪ **L'annuaire statistique genre** réalisé par l'Observatoire genre que le MFF a publié en janvier 2020. La production de cet annuaire est une grande première à Djibouti. Il permettra au Gouvernement de disposer des indicateurs et des données actualisées pour mettre en relief les progrès tangibles enregistrés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et en matière d'autonomisation des femmes dans le pays.

▪ **Résultats de l'évaluation rapide des cas de VBG/MGF/UNFPA/HCR/ mars-avril 2020**

Pour protéger les femmes victimes de VBG, le gouvernement a créé des structures de prise en charge réparties selon le type d'organisation. Ce sont en majorité des services publics soit 71% ; 17% appartiennent à des ONG et 13% sont des organisations internationales. Dans l'ensemble, 75% de ces structures de prise en charge disposent de mesures de protection des femmes/filles, contre 21% qui en sont dépourvues. 71% des structures disposent d'un mécanisme de suivi des cas contre 29% qui n'en ont pas. Ce sont principalement les services sociaux et les services de justice et de police qui disposent de mécanisme de suivi des cas. La totalité des services de santé publique ne dispose d'aucun mécanisme de suivi des cas.

Le système de collecte des données sur les VBG n'est pas encore une réalité pour l'ensemble des structures. Seuls 42% disposent d'un système de collecte contre 58% qui n'ont pas. Ce sont plutôt les services sociaux qui disposent de système de collecte de données sur les VBG.

▪ **L'enquête nationale sur les violences faites aux femmes (EVFF)/MGF**, première enquête spécifique qui couvre tous les aspects des violences faites aux femmes contrairement aux enquêtes précédentes qui n'intégraient que les MGF et l'opinion des femmes sur les violences. L'EVFF a été réalisée par l'Institut National de la Statistique (INSD) à la demande du MFF avec un financement du FNUAP, de l'UNICEF et de l'Union Européenne. (nov. Et déc; 2019)

Les principaux résultats de l'enquête se présentent comme suit :

→ **Mutilations génitales**

Le taux de prévalence de MGF au niveau national est 70,7%, tous âges considérés. Ce taux de prévalence est en baisse de près de 8 points de pourcentage par rapport à celle de 2012 qui était de 78,4%.

→ **Mariage précoce**

Le taux de mariage des femmes de moins de 18 ans ou taux de mariage précoce est de 13,3% dans l'ensemble avec une différence significative entre le milieu urbain (10,3%) et le milieu rural (26,9%).

→ **Violences domestiques**

Une proportion de 7,2% de femmes non célibataires a subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire au cours de la vie de couple ; et 4,6% l'ont subi au cours des 12 derniers mois. Pour les femmes célibataires, le taux de prévalence est de 6,1%.

▪ **Stratégie Nationale pour l'abandon total des MGF 2018-2022**

- ▶ Pour atteindre l'objectif fixé de « contribuer à la réduction de la prévalence des MGF/E à Djibouti », cette stratégie opère sur quatre axes principaux :
- ▶ 1) Développer un environnement politique et institutionnel favorable à l'abandon
- ▶ 2) Soutenir l'engagement communautaire pour que les communautés déclarent l'abandon des MGF
- ▶ 3) Mobiliser les médias pour qu'ils transmettent régulièrement des informations pertinentes sur l'abandon des MGF

- 4) Renforcer le mécanisme de coordination, suivi et évaluation.

VIII. Cadre d'orientation et de gouvernance

▪ *Une nouvelle politique nationale du genre*

Une évaluation de la PNG 2011-2021 est réalisée et validée par les partenaires.

Une nouvelle politique nationale genre couvrant la période 2023-2027 est mise en place.

Cette politique est le fruit d'une large consultation et tiendra compte dans ses objectifs des résultats de l'évaluation en termes de changements sociaux, des objectifs du PND, des axes de la CIPD et des ODD.

La nouvelle PNG est ainsi construite sur 6 orientations stratégiques :

Orientation stratégique n°1 : *Transformer qualitativement les rapports de genre dans la société djiboutienne en éliminant, à la base, les obstacles qui pourraient entraver l'évolution égalitaire entre femmes et hommes.*

Orientation stratégique n°2 : *Assurer l'autonomisation de la femme précondition au changement social positif et comportemental.*

Orientation stratégique n°3 : *Lutter contre les vulnérabilités et renforcer les résiliences en développant les capacités et compétences des communautés en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes et urgences humanitaires.*

Orientation stratégique n°4 : *Promouvoir la parole des femmes et notamment leur droit à exercer les responsabilités publiques dans un cadre d'équité et d'égalité des chances avec les hommes.*

Orientation stratégique n°5 : *Parvenir à la tolérance zéro vis-à-vis des violences faites aux femmes.*

Orientation stratégique n°6 : *Mettre en place un dispositif et une stratégie de suivi et de monitoring concernant l'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance publique, à l'échelle centrale et locale.*

La politique nationale genre 2023-2027 devra servir de feuille de route au profit des organes institutionnels, associatifs et privés en matière d'une politique pérenne devant amener à réaliser à Djibouti les objectifs de la CIPD et, partant, des ODD.

▪ *Etat et société civile*

Depuis l'indépendance de Djibouti, la cause du genre a été portée par les associations où l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes a joué un rôle de premier plan.

Depuis la mise en place d'un ministère consacré aux femmes et à la Famille, une coordination étroite a été toujours de rigueur permettant de créer des synergies fécondes.

▪ *Mise en place du GPPDD*

A l'initiative de l'Assemblée Nationale, le Groupe de parlementaires pour la population et le développement de Djibouti (GPPDD) a été créé en janvier 2020, et ce, pour réaliser les engagements de Djibouti pour la mise en oeuvre accélérée du programme d'action de la CIPD du Caire.

IX. Coopération Internationale

La mise en place d'un cadre de dialogue entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF) traduit la volonté politique de l'Etat d'associer ces partenaires aux

orientations du développement sensibles au genre. Le partenariat autour des questions de population est inscrit aussi au sein de programmes cadres entre le gouvernement et ses partenaires au développement dont les organisations du Système des Nations Unies, la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement, les Fonds mondiaux, les Agences de coopération bilatérale et les gouvernements de pays amis. La coopération entre la République de Djibouti et le Système des Nations Unies est fondée sur le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) dont le dernier en date est l'Addendum au Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement Extension UNDAF 2022-2024.

Parmi les programmes mis en place, il convient de citer le projet FEMFI.

▪ ***Mémorandum d'entente entre l'Union Européenne et le Ministère de la Femme.***

Ce mémorandum contribue à la mise en oeuvre du Plan d'actions CIPD25 post Nairobi. Le projet de coopération, d'un montant de 7 millions d'euros sur 5 ans, a pour objectif la réduction de la disparité de genre à travers le soutien à la mise en oeuvre des politiques du Ministère de la Femme et de la Famille en matière d'intégration du genre.

Trois agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA et UNICEF) contribuent à sa mise en oeuvre.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1) Renforcer l'engagement des autorités en charge de l'égalité des genres et la coopération entre les départements concernés
- 2) Consolider l'autonomisation de la femme djiboutienne et
- 3) Assurer le respect des droits des femmes et des filles.

X. Mise en oeuvre de la Stratégie nationale de Développement communautaire Résilience en milieu rural(Mutuelles communautaires + coopératives)

Le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) a lancé également la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de développement communautaire (2020-2022). Cette stratégie s'articule autour des axes suivants:

Axe 1 : Mobilisation sociale

Axe 2 : Multiplication et Institutionnalisation de Mutuelles communautaires

Axe 3 : Renforcement des connaissances

Axe 4 : Renforcement de l'accès à la protection et aux services sociaux

XI. Textes juridiques 2021-2022 en lien avec le genre

▪ Décret n°2021-222/PR/MFF du 26 août 2021 portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire genre.

·Décret n°2021-193/PR/MFF portant organisation et fonctionnement du Conseil national des droits de l'enfant en République de Djibouti.

• Décret n°2021-194/PR/MFF portant création et organisation de la plate-forme nationale de protection de l'enfant en République de Djibouti.

• Décret n°2021-222/PR/MFF portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire Genre de Djibouti.

• Décret n°2021-298/PR/MFF portant modification de l'article 6 du décret

n°2021/194/PR/MFF portant création et organisation de la plateforme de protection de l'enfant en République de Djibouti.

- Adoption de la loi portant politique nationale de l'enfant (2022-2035).
- Lancement d'une étude portant élaboration d'une politique nationale pour le bien-être de la famille et d'une Stratégie sur les violences basées sur le genre au cours de l'année en cours (2023).

Conclusion

L'objet de ce rapport est certes de présenter un résumé des réalisations de la République de Djibouti sur la voie de la mise en œuvre des objectifs de la CIPD auxquels elle a souscrit.

Mais, tout en reconnaissant les liens étroits existants entre les objectifs de la CIPD et ceux du programme de développement durable (ODD 2030) Djibouti reconnaît que le non-respect des promesses de la CIPD porterait atteinte à la réalisation des droits fondamentaux de l'homme, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité.

Le nouveau plan national de développement Djibouti ICI (2022-2026) et la nouvelle politique nationale du genre (2023-2027) se proposent donc d'intégrer la dimension genre dans les programmes gouvernementaux avec l'objectif d'accélérer ainsi la dynamique du développement.

Bien évidemment, le présent rapport synthétique est conçu méthodologiquement selon le rapport type diffusé auprès des pays membres. Il offre un panorama sur les réalisations post CIPD 2019 allant de 2019 à 2022.

Les questionnaires diffusés auxquels les parties prenantes nationales ont répondu contiennent des données détaillées montrant les progrès et les freins connus par le genre durant cette période.

Annexes :

1. Politiques et stratégies en lien avec le genre

- La Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme au Développement. (SNIFD). 2002.
 - La Politique Nationale Genre (2011-2021).
- La Stratégie nationale de planification familiale (2016-2018).
 - La Stratégie nationale de communication et de promotion de la planification familiale (2017- 2020) en vue de promouvoir le droit à la planification familiale pour le bien-être de tous.
 - La Stratégie nationale pour l'accélération de l'abandon total des MGF/E (2018-2022).
 - La Stratégie nationale de protection des enfants à besoins spécifiques (2018-2022).
 - La Stratégie nationale de protection sociale (2018-2022).
 - La Stratégie « Faim zéro » lancée en juin 2018 qui établit une analyse complète de la sécurité alimentaire, de la nutrition, du marché de l'emploi et des enjeux spécifiques liés à la position de « hub régional » de Djibouti, afin de fournir un plan d'action national qui fédère, coordonne et priorise les efforts déployés pour éliminer la faim à Djibouti.
- La Stratégie nationale du développement de la statistique (SNDS/2018-2022).

2. Plans d'action en lien avec le genre

- Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD/2018-2022) de Djibouti.
- Le Plan d'action triennal du Ministère de la Femme et de la Famille (2019-2021)
- Le Plan national de développement sanitaire (PNDS/2013-2017 et PNDS/2018-2022)
- Le Plan d'action de l'éducation (PAE/2014-2016 et PAE/2017-2020)
- Les Plans de développement régionaux (PDR/2016-2020)
- Le Plan d'action national relatif à la résolution 1325 et la résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies que Djibouti a ratifiées. La première résolution reconnaît l'importance de la participation des femmes et de la prise en compte de la dimension genre dans les négociations de paix, dans la planification humanitaire, dans les opérations de maintien de la paix et dans la gouvernance et la consolidation de la paix consécutivement à un conflit. La deuxième qualifie la violence sexuelle de sujet d'importance internationale pour la paix et la sécurité, nécessitant une réponse adaptée.
- Le Plan National de Développement (PND) DJIBOUTI ICI 2022-2026.

3. Conventions internationales et régionales en matière des droits de l'homme ratifiées par la République de Djibouti

A. Instruments internationaux en matière des droits de l'homme (Conventions et protocoles)

- ▶ Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), 2 décembre 1999
- ▶ Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), 27 mai 1998
- ▶ Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), 02 décembre 1998
- ▶ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 9 septembre 2002
- ▶ Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 9 septembre 2002
- ▶ Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale, 9 septembre 2002
- ▶ Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que ses deux protocoles, 9 septembre 2009
- ▶ Convention relative aux droits des handicapés ainsi que son protocole facultatif, 3 janvier 2010
- ▶ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Signature le 14 juin 2006, Ratification le 30 septembre 2011
- ▶ Convention de Genève de 1949 et ses protocoles additionnels, 8 avril 1991
- ▶ Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole, 09 août 1977
- ▶ Principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail
- ▶ Principales conventions de l'UNESCO

B. Conventions régionales en matière des droits de l'homme ratifiées par la République de Djibouti

- ▶ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 18 septembre 1986
- ▶ Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme (Protocole de Maputo, juillet 2003), 2005
- ▶ Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, 21 juin 2006 (ratifiée par la loi n°150/AN/06/5^{ème} L du 21 juin 2006)

- ▶ Statut de l'Organisation pour le Développement de la Femme dans les Etats membres de l'OCI, 2016 (Loi n°167/AN/16/7^{ème} L portant ratification du statut de l'Organisation pour le Développement de la Femme dans les Etats membres de l'OCI)
- ▶ Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique(Convention de Kampala), entrée en vigueur le 6 décembre 2012, 10 juillet 2015
- ▶ Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, Date de signature le 15 juin 2007, Date de ratification/accession le 02 décembre 2012, date de dépôt le 22 janvier 2013
- ▶ Engagements en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et le Marché Commun de l'Afrique du Sud et de l'Est (COMESA), 1981
- ▶ Charte Africaine de la Jeunesse de l'Union Africaine, Loi n°11/AN/08/6^{ème} L du 11 juin 2008
- ▶ Adoption de l'Agenda 2063, 24^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA), Addis-Abeba, Ethiopie, les 30 et 31 janvier 2015.

